



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

## Circulaire n° 5428 du 30/09/2015 Formations DIMONA octobre 2015

### Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
  - libre confessionnel
  - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
  - Niveaux : Tous niveaux

### Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

### Période de validité

- A partir de la publication
- Du            au

### Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

### Mot-clé :

### Destinataires de la circulaire

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements libres subventionnés ;
- Aux Chefs d'établissements d'enseignement organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Administrateurs(trices) des internats et des Homes d'accueil de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directeurs des centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

#### Pour information :

- Aux Fédérations de Pouvoirs organisateurs ;
- Aux Syndicats du personnel enseignants ainsi que du personnel ouvrier et administratif ;
- Aux Membres des Services d'Inspection.

### Signataire

Administration : Administration générale de l'Enseignement (AGE)  
Jean-Pierre HUBIN, Administrateur général

### Personnes de contact

Service : SGCCRS – Direction d'appui GESPER – Cellule DIMONA

Nom et prénom	Téléphone	Email
DREEZEN Jean-Louis	04/364.13.99	jean-louis.dreezen@cfwb.be
HABRAN Lisiane	04/364.14.51	elise.habran@cfwb.be

Service ou Association

Nom et prénom	Téléphone	Email

Madame, Monsieur,

En ce début d'année scolaire ou académique, les obligations fédérales en matière d'encodages DIMONA et l'importance de cet encodage en vue de maintenir les droits sociaux de vos membres du personnel m'imposent de vous rappeler les principes suivants :

- Le membre du personnel rémunéré directement par la Fédération Wallonie-Bruxelles – réseau organisé ou subventionné – doit être déclaré en DIMONA sur le numéro ONSS **3705-39**
- Le membre du personnel rémunéré sur les fonds propres de l'établissement **ne peut** être déclaré sur le 3705-39
- **La DIMONA s'encode avec le NISS** (Numéro d'Identification à la Sécurité Sociale – ancien Numéro National) et ne peut absolument pas être encodée avec le matricule du membre du personnel
- L'encodage d'une DIMONA est de la seule responsabilité des établissements scolaires ou des Pouvoirs Organisateur, que le membre du personnel soit temporaire ou définitif
- L'encodage d'une DIMONA répond à **trois règles de bases** :
  - o **Règle 1** : La DIMONA reflète une **relation de travail** entre l'employeur et le travailleur
  - o **Règle 2** : Tout membre du personnel présent **physiquement ou administrativement** sur une sous-entité doit avoir une DIMONA ouverte sur cette sous-entité
  - o **Règle 3** : La DIMONA ne peut pas couvrir une période sans **données pécuniaires** (soit sans lignes de paie sur le listing mensuel)
- **Un membre du personnel définitif** doit être couvert, sans interruption, depuis la date de sa première nomination par une DIMONA qui reste ouverte jusqu'à sa pension, son décès, sa démission, son licenciement ou sa mutation définitive – **il n'y a donc pas de fermeture de la DIMONA** pour une DPPR, un détachement, une réaffectation, une disponibilité pour convenances personnelles, une interruption de carrière, un congé pour mission, etc.
- La **DIMONA d'un membre du personnel temporaire** doit couvrir l'année scolaire ou l'année académique ou la désignation ou la période d'intérim, etc. – la DIMONA ne doit donc **pas être fermée** lors d'un congé de maternité à charge de la mutuelle, lors d'un congé d'allaitement, en cas de grève, lors d'un accident de travail, etc.
- Les dates de début et de fin du temporaire doivent être identiques à celles reprises sur les documents à usage pécuniaire transmis à l'Administration
- Il ne peut y avoir qu'une seule DIMONA par sous-entité pour la même période – des prestations temporaires et définitives **dans la même sous-entité** seront couvertes par la DIMONA de définitif
- Dans l'enseignement fondamental subventionné, le niveau maternel et le niveau primaire ont chacun leur numéro propre
- Le numéro de sous-entité à l'ONSS correspond au numéro ECOT des documents à usage pécuniaire (S12, Annexes 7/01, CF12, etc.) indiqué également sur le listing mensuel de paie

Le non-encodage d'une DIMONA ou l'encodage erroné d'une DIMONA bloquent à présent les droits sociaux du membre du personnel (intervention mutuelle, indemnité de chômage, reconnaissance de l'accident de travail etc...).

Dès lors, l'Administration Générale de l'Enseignement organise en octobre 2015 des **formations DIMONA** à l'adresse suivante :

**Fédération Wallonie-Bruxelles**  
**Espace 27 septembre**  
**Salle Wallonie-Bruxelles 6<sup>e</sup> étage Local 6A101**  
**Boulevard Léopold II n°44**  
**1080 BRUXELLES**

Ces formations DIMONA se dérouleront **de 09h00 à 12h00** selon le calendrier suivant :

- Le **vendredi 09 octobre 2015** : à l'attention du personnel administratif et de direction **tous réseaux et tous niveaux concernés pour la première fois** par l'environnement DIMONA
- Le **vendredi 16 octobre 2015** : à l'attention du personnel administratif et de direction de **l'enseignement fondamental** désirant un rafraichissement des connaissances
- Le **mercredi 21 octobre 2015** : à l'attention du personnel administratif et de direction de **l'enseignement non-obligatoire** désirant un rafraichissement des connaissances
- Le **mardi 27 octobre 2015** : à l'attention du personnel administratif et de direction de **l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé** désirant un rafraichissement des connaissances

Je vous invite à vous inscrire sans tarder **uniquement par courriel** en complétant et renvoyant le bulletin d'inscription ci-joint à la personne de contact désignée à savoir :

**Madame Lisiane HABRAN**  
**Tél : 04/364.14.51**  
[elise.habran@cfwb.be](mailto:elise.habran@cfwb.be)

L'Administrateur général

Jean-Pierre HUBIN

Formulaire d'inscription en annexe.

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE

### FORMATIONS DIMONA OCTOBRE 2015

MERCI DE BIEN VOULOIR COMPLETER TOUTES LES INFORMATIONS DEMANDEES DANS CE DOCUMENT

A renvoyer par mail à [elise.habran@cfwb.be](mailto:elise.habran@cfwb.be) le plus vite possible

NOM et Prénom : ...

Fonction : ...

E-mail : ...	Tél. : ...
--------------	------------

Nom et adresse complète de l'établissement scolaire : ... ...	N° FASE de l'établissement scolaire : ...
---	--

Réseau : (Cochez la case ad hoc ou biffez les mentions inutiles)

Wallonie-Bruxelles Enseignement

Officiel subventionné

Libre subventionné

Autre : ...

(à préciser : Adm. communale, provinciale, P.O. etc.)

 VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE VISE PAR CHAQUE JOURNEE 

### MON CHOIX

 Information indispensable

	Case à cocher	DATE	PUBLIC CIBLE
1.		09/10/2015	Personnel découvrant l'environnement DIMONA
2.		16/10/2015	Enseignement fondamental
3.		21/10/2015	Enseignement non-obligatoire
4.		27/10/2015	Enseignement secondaire ordinaire et spécialisé – CPMS